

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze octobre à dix huit heures trente minutes,
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Mesdames Yvelise BACOT, Khristine FOYART ; Messieurs Raoul CUGNIERE, Maurice RABEUF, José DROUART, Claude CWIKLINSKI, Jean-Pierre WRZUCHOL, Jacky DOUBLET ; délégués titulaires ;

Madame Nicole DIMINO ; Messieurs Laurent LEFEBVRE, Michel BOULANGER, Jean-Luc PARIS ; délégués suppléants ;

Absents excusés :

Mesdames Nicole COLIN, Ilham ALET, Messieurs Edouard COURTIAL, Gérard AUGER, Arnaud DUMONTIER.

Assistaient également à cette réunion :

Monsieur Michel COLLETTE, Maire de Saint Martin Longueau,

Monsieur Gérard LAFITTE, Maire de Rosoy,

Monsieur Didier WARMÉ, Maire de Sacy le Grand,

Monsieur André VANTOMME, personne qualifiée,

Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter le point suivant :

➤ *Délibération virement de crédits ;*

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical, Monsieur Christophe GALET le nouvel ingénieur territorial, nommé au 23 novembre 2015 en remplacement de Monsieur Jean ROUSSELOT.

I - CONTRATS GARDIENS DE TROUPEAU :

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

➤ Décide de reconduire l'embauche de gardien de troupeau, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2016 à Monsieur David GUÉNIN et Mademoiselle Mélanie GAUDELET ;

➤ Percevront chacun au titre des fonctions, une indemnité accessoire forfaitaire annuelle égale à 1100 euros ;

➤ Les crédits seront inscrits chaque années au budget du Syndicat ;

➤ Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches consécutives à cette décision et à signer les arrêtés d'embauche correspondants.

II - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE A L'ANIMATION NATURA 2000 – ANNÉES 2016 – 2017 - 2018 :

Monsieur le Président présente au comité syndical la seule offre réceptionnée, suite à la publication du marché d'assistance scientifique et technique à l'animation Natura 2000 pour la période 2016-2018. Elle émane du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Le dossier est complet et correspond aux attentes techniques. Un bilan de l'offre est présenté aux élus.

Deux options sont proposées, une animation fixe et une animation fixe avec option portant sur l'étude de communautés végétales (expertise sur les characées et les bryophytes) par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Après discussion et à l'unanimité le conseil syndical :

- Valide l'attribution du marché au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
- Porte son choix sur l'animation fixe avec option pour les montants suivant
 - Année 2016 : (tranche ferme) 18 967,71 €,
 - Année 2017 : (tranche conditionnelle n°1) 19 153,78 €,
 - Année 2018 : (tranche conditionnelle n°2) 19 339.85 €.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces concernant ce marché.

Il est précisé que cette prestation est remboursée à 100% par l'Etat et l'Europe via le programme Natura 2000.

III - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – ANNÉE 2016 :

Dans le cadre de son animation 2016 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy pourvoit un poste d'ingénieur zones humides pour un montant global de 47 000 €. Pour ce faire les financements seront assurés par l'Etat et l'Europe via le programme Natura 2000, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

De ce fait, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite une subvention aux taux les meilleurs auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ce projet.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux taux les meilleurs. De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces concernant cette demande.

IV - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION NATURA 2000 – ANNÉE 2016 :

Dans le cadre de son animation 2016 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite des fonds auprès de l'Etat et de l'Union Européenne par le biais du programme Natura 2000.

A la suite de la prise de connaissance de la demande de subvention, le Comité Syndical approuve le projet et le plan de financement comprenant une demande de subvention à hauteur de 34 317,17 €.

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toute pièce concernant cette demande.

V – RESTAURATION DE ZONES HUMIDES ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ GLOBALE DES EAUX – TRAVAUX SUR LA ZONE TAMPON :

Monsieur ROUSSELOT détaille l'avancement de ce projet porté par la Mairie de Sacy le Grand et suivi techniquement par le Syndicat. Les travaux sont toujours en cours, l'exportation est quasiment terminée. Les conditions météorologiques ont été très favorables pour la bonne réalisation du chantier. La prochaine étape concerne la mise en place de la clôture et l'ensemencement du merlon. Puis la pose des ouvrages sera réalisée avant les essais d'automatisation des vannes compris dans le lot 2.

VI – PROJET DE LABELLISATION RAMSAR :

Monsieur ROUSSELOT explique l'avancement de ce projet.

Afin que le dossier soit accepté par l'ensemble des partenaires, il est important de communiquer autour de la démarche.

De ce fait, des réunions d'informations pour présenter le projet et ses implications ont été tenues pour différentes cibles telles que : les ayants-droit concernés (propriétaires, locataires) le 12/10/15, les partenaires techniques et financiers (membre du Comité de Pilotage Natura 2000 : Associations, Collectivités concernées, Communes etc...) le 13/10/15 et le grand public le sera le 16/10/15. A ce jour, l'ensemble des réunions s'est très bien passé, les partenaires comprennent les enjeux et les objectifs de la labellisation. Le Comité de Suivi RAMSAR du 13 Octobre 2015 a acté les pièces du dossier. Suite à la réunion publique et à l'accord de l'ensemble des parties, le dossier sera déposé a priori fin Octobre auprès de la Préfecture de Région.

Il s'en suivra une concertation régionale, puis ce dossier sera transmis au Ministère pour une consultation nationale et enfin transmis à la Convention de Ramsar en Suisse.

Le portage du projet par les instances publiques locales est une composante majeure de la réussite du projet de labellisation. Le Conseil Départemental et la Mairie de Sacy le Grand ont délibérés sur le soutien de leurs structures au projet.

Monsieur ROUSSELOT invite les autres communes à délibérer sur ce sujet et souligne qu'une sollicitation par courrier sera envoyée aux deux Communautés de Communes concernées.

Selon l'association RAMSAR France, la durée de la démarche est très variable selon les sites. Cependant, il apparaît qu'en 12 à 18 mois l'ensemble de la démarche peut être accomplie.

VII – VIREMENT DE CRÉDITS :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	6712				Amendes fiscales et pénales	90,00
Total						90,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61524				Bois et forêts	-90,00
Total						-90,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

